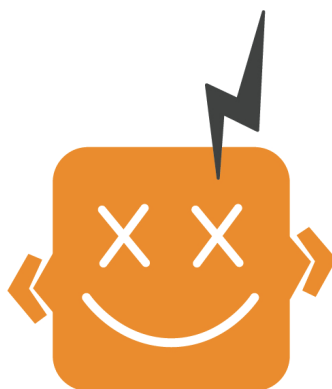


# Conférence de presse pour la rentrée académique 2018/2019

## Communiqué de presse

22 Octobre 2018



**ACEL**  
de Studentevertrieeder

Contact: Pol LUTGEN  
Président  
[Pol.lutgen@acel.lu](mailto:Pol.lutgen@acel.lu)  
+352 691 420 538

Tom HETTO  
Vice-Président Représentation  
[Tom.hetto@acel.lu](mailto:Tom.hetto@acel.lu)  
+352 661 420 542

ACEL - Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois | [contact@acel.lu](mailto:contact@acel.lu) • [www.acel.lu](http://www.acel.lu)

+352 691 420 538 | Président  
+352 691 420 540 | Secrétaire

2, avenue de l'Université  
L-4365 Esch-sur-Alzette

BCEE LU56 0019 2100 0834 4000  
No RCS F969

  
**SPUERKEESS**  
Partenaire officiel



Luxembourg, le 22 octobre 2018

## Conférence de Presse pour la Rentrée Académique 2018/2019

La rentrée académique représente le moment idéal pour faire un point sur toutes les activités et sur les dossiers politiques de l'ACEL au cours des derniers mois et pour jeter un coup d'œil sur les projets à venir.

### Pilier Représentation

#### **Stage**

Depuis plus d'un an, l'ACEL s'occupe de la problématique des stages et des emplois de vacances au Luxembourg. Alarmée par les étudiants de la difficulté à trouver un stage au Luxembourg, l'ACEL s'est concentrée sur ce sujet. La législation n'établit actuellement pas de base juridique suffisamment claire pour les stages, c'est pourquoi de nombreuses entreprises hésitent à en proposer. Les obligations de l'employeur et les droits du stagiaire ne sont pas clairement définis.

Lors des dernières REEL, l'ACEL a recueilli les réactions des étudiants et a ensuite présenté ses suggestions d'amélioration au ministre responsable Nicolas Schmit. Au cours de la REEL 2017, il a été annoncé que le Ministère travaillerait avec l'ACEL sur un projet de loi concernant les stages au Luxembourg. Peu après, cette coopération a été reprise et le projet de loi a été rédigé. L'ACEL était très satisfaite du premier projet de loi et espérait que cette loi serait votée au cours de la dernière législature. Malheureusement, cela a été retardé par divers nouveaux avis, de sorte que la loi n'a pas pu être votée.

**ACEL - Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois | [contact@acel.lu](mailto:contact@acel.lu) • [www.acel.lu](http://www.acel.lu)**

+352 691 420 538 | Président  
+352 691 420 540 | Secrétaire

2, avenue de l'Université  
L-4365 Esch-sur-Alzette

BCEE LU56 0019 2100 0834 4000  
No RCS F969



**Un amendement au projet a été présenté, celui-ci a surpris et surtout profondément déçu l'ACEL.** De nombreux points importants ont été supprimés par les nouveaux amendements et des passages ont été modifiés de telle sorte que le projet tel qu'il est actuellement, n'est plus soutenable en tant que représentant d'étudiants.

L'attention de l'ACEL a particulièrement été retenue par la suppression d'une phrase primordiale de l'article L.152-5: « *Il en est de même de la personne dont l'inscription scolaire a pris fin depuis douze mois au maximum* ». Cette modification sous-entend qu'il n'est plus possible d'effectuer un stage après l'obtention du diplôme. **L'ACEL ne comprend pas les avis positifs donnés sur ledit amendement, car ils privent les étudiants qui souhaitent effectuer un stage entre le Bachelor et le Master de s'orienter dans leur choix de spécialisation entre les deux cycles.**

L'ACEL est d'avis que ledit amendement de l'article L-152-5 doit être annulé à tout prix et **remet en question** les opinions du ministre aux relations avec le Parlement Fernand Etgen et des chambres ayant émis un avis positif sur les amendements.

De plus, les changements suivants sont particulièrement dignes de mention:

L.152-6 : « *La durée des stages pratiques ne peut pas dépasser six mois sur une période de vingt-quatre mois auprès du même employeur* ». L'ACEL considère cette restriction d'employeur comme extrêmement alarmante.

Par contre l'ACEL approuve les amendements concernant, L-152-7, L-152-10 et L-152- 12. Dans l'article 152-7 les modalités de résiliation ou d'un commun accord de la convention avant la fin du stage sont réglées. Nous jugeons qu'il est important pour un stagiaire de connaître la réglementation concernant la fin anticipée de son stage.

En ce qui concerne l'article L-152-10, l'ACEL juge les clarifications bien intentionnées et donc satisfaisant.

Le dernier amendement qui a été pris concernant l'article L.152-12 dispose que la nouvelle loi sur les stages ne porte pas atteinte aux dispositions légales ou réglementaires spéciales qui existent en matière de stages et d'apprentissage. Nous jugeons utile que ledit article soit ajouté pour éviter toutes confusions.



De plus, l'ACEL **voit la nécessité de préciser certaines notions dans la loi**, tel que le demande également les différentes chambres dans leurs avis respectifs. Il nous semble nécessaire que la loi précise **les devoirs du tuteur** dans la convention de stage.

Afin de garantir une uniformité des conventions de stages, il est impératif que soit mentionné dans la loi, les dispositions minimums que doivent remplir les conventions de stage établies par les universités ainsi que celles établies entre les entreprises et les stagiaires.

Dans l'ensemble, l'ACEL espère travailler avec le gouvernement en cours de formation le plus rapidement possible et réviser la version actuelle du projet de loi pour qu'il puisse être voté. La finalité étant l'amélioration de la situation des stages au Luxembourg.

## REEL

La REEL à Bruxelles s'est déroulée autour de l'échange entre étudiants et acteurs économiques sur les implications de la digitalisation du travail et l'échange avec les représentants politiques sur les conséquences sociales de celle-ci.

Un dialogue avec plusieurs personnalités du monde professionnel et du monde politique a eu lieu dans le cadre d'une table ronde modérée par Monsieur Pit Everling. Les interlocuteurs étaient Monsieur Marc Hansen - Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Monsieur Marc Wagener - Directeur de la Fondation IDEA et directeur des affaires économiques de la Chambre de Commerce, Monsieur Daniel Becker - Secrétaire général du Conseil économique et social et Monsieur Pol Lutgen - Président de l'Association des cercles d'étudiants luxembourgeois.

Dans un premier temps, les invités ont présenté leurs visions de digitalisation. Il a été retenu que la digitalisation facilite le processus de production et il y a une dynamisation du processus, mais il convient à tout un chacun de se perfectionner pour être apte à suivre l'ère de la digitalisation.

Des propositions qui nous ont été présentées sont le télétravail et la flexibilité des horaires de travail. Une personne est plus productive et plus inventive si elle est satisfaite de son environnement personnel.

Néanmoins, cette évolution n'est pas faite pour tout le monde, ainsi la population devra s'adapter. Ce qui en théorie est plus facile pour les jeunes, étant donné les mesures mises en place dans le système éducatif de l'enseignement primaire et secondaire. Pour les personnes déjà actives, celles-ci ont la possibilité d'étendre leurs compétences à travers les mesures de « Lifelong Learning ».



Le président de l'ACEL a mis l'accent sur le fait que les études universitaires doivent être adaptées au phénomène de digitalisation, car les étudiants d'aujourd'hui qui sont les futurs employés (travailleurs) de demain ne sont actuellement pas formés à ce progrès qui arrive à une vitesse rasante.

Suivant les propos du président de l'ACEL, les jeunes d'aujourd'hui ont grandi dans le milieu digital et ont donc une certaine facilité en ce qui concerne son utilisation. Cependant, il faut faire la différence entre la maîtrise des outils digitaux basiques et l'aptitude à créer des logiciels et de s'en servir dans le cadre de sa profession. Pendant leurs cursus universitaires, les étudiants sont obligés de suivre le parcours prescrit, il n'est pas toujours évident d'une part de trouver des cours ayant un rapport avec la digitalisation et d'autre part de fréquenter encore plus de cours à côté du cursus principal.

Le Ministre de l'Éducation Supérieur et de la Recherche a attiré l'attention sur le fait qu'il faut activement rapprocher le monde scientifique des jeunes. Il a également fait allusion aux formations existantes à savoir les différents BTS, les formations continues et que de plus en plus de formations sont élaborées dans l'objectif de répondre aux besoins technologiques du monde du travail luxembourgeois.

Selon le secrétaire du conseil économique, il faut plutôt mettre l'accent sur les compétences transversales. Nous faisons beaucoup dans cette direction, mais il est clair que ces compétences ne sont pas à la portée de tout le monde. Pour l'information des citoyens luxembourgeois sur la thématique de la digitalisation, un avis paraîtra au courant du mois de novembre.

Ce qui faut faire pour contrer ce phénomène serait de débiter plus tôt avec l'orientation scolaire et d'attirer les jeunes vers un environnement plus technologiques ainsi que d'adapter les cursus aux attentes du marché du travail actuel et futur.

En ce qui concerne les possibilités offertes au Luxembourg, le président de l'ACEL regrette le manque de propositions directes aux étudiants. Le Ministre de l'Éducation Supérieur et de la Recherche a fait allusion que des plateformes dans ce genre sont en cours de création.

Les messages à passer sont donc que les gens doivent être conscients qu'il faut apprendre tout au long de sa vie et qu'il ne s'agit pas de se préparer à un métier et de penser qu'il restera à jamais au même niveau.



Selon le Ministre de l'Éducation Supérieure et de la Recherche, pour être préparé au monde digital de demain, les étudiants doivent s'informer sur les formations existantes et qu'il convient à chacun d'être maître de son propre futur.

### **Maison de l'orientation**

Depuis le début de l'année, l'ACEL est représentée au Forum Orientation. Par la loi du 22 juin 2017, la Maison de l'Orientation s'est vue attribuée la mission d'assurer la cohérence des activités de sensibilisation et d'information dans les lycées et en milieu extrascolaire.

Pour l'ACEL, l'orientation des élèves, quels que soit leurs futurs projets, est d'une nécessité intransigeante. C'est pourquoi elle est heureuse que son avis soit considéré lors de réunion aussi importante.

Nous sommes convaincus que les réflexions et les idées des différents groupes de travail trouvées lors des rassemblements des différentes institutions sont de bonnes bases pour une amélioration du système d'orientation luxembourgeois. Il revient maintenant aux autorités compétentes de mettre en œuvre ce plan d'action.

### **GIS (« Gebühren Info Service ») - Autriche**

La GIS est une redevance radio-télévision en Autriche qui est à payer par chaque habitant. Par conséquent, elle concerne aussi les étudiants luxembourgeois qui y font leurs études. Exception faite des personnes touchées par une indigence sociale ou corporelle, celles-ci peuvent être exemptées de cette taxe.

Or, pour le moment seules les personnes ayant droit à une bourse sociale autrichienne peuvent se voir exemptés de la GIS. Aux yeux de l'ACEL, cette différence de traitement n'est pas concevable, car un étudiant luxembourgeois ne pouvant pas bénéficier d'une bourse sociale autrichienne et la bourse sociale luxembourgeoise n'étant pas reconnue par les autorités autrichiennes comme assimilé à la bourse autrichienne, constitue une clairement une inégalité de traitement.

L'ACEL a pour objectif de lutter contre cette discrimination et cherche une solution similaire à la GEZ en Allemagne. En Allemagne, un étudiant luxembourgeois qui bénéficie de la bourse sociale peut être exempté de la GEZ suivant les indications sur le site internet [www.acel.lu/gez](http://www.acel.lu/gez)



En collaboration avec le Ministère de l'Éducation Supérieure et de la Recherche et le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur, l'ACEL est à la recherche d'une solution. Le premier pas est l'assimilation de la bourse sociale luxembourgeoise à la bourse sociale autrichienne, ce que nous cherchons à atteindre à l'aide d'étudiants qui font leurs études supérieures en Autriche. Nous espérons par la suite qu'un étudiant bénéficiant de la bourse sociale devrait être en mesure de se faire exempter de la GIS dû au fait que l'Union européenne interdit la discrimination fondée sur la nationalité.

### **Taxe d'habitation - France**

En France, la taxe d'habitation appartient aux redevances annuelles des résidents français. Cette taxe concerne aussi les étudiants luxembourgeois. La loi française prévoit qu'une personne sans revenu fixe est en droit d'en demander exonération partielle. Néanmoins, les années précédentes, les autorités françaises n'ont pas accordé d'exonération aux étudiants luxembourgeois, ce qui constitue une discrimination illégale selon le droit européen.

L'ACEL a essayé à l'aide d'une lettre modèle mise à disposition des étudiants luxembourgeois sur le site [www.ancel.lu/taxe-d-habitation](http://www.ancel.lu/taxe-d-habitation) de mettre fin à cette discrimination. Nous avons eu des réactions qui témoignent que de plus en plus d'étudiants profitent désormais d'une exonération partielle. Il reste néanmoins le fait que cette exonération reste très aléatoire.

Il faut à présent attendre les effets de la réforme de la taxe d'habitation de 2017, qui sera applicable à partir des impositions de 2018, pour voir si des discriminations persistent ou non. La nouvelle loi prévoit un dégrèvement progressif : avec pour en 2020, 80 % des foyers exonérés de la taxe d'habitation.



## Pilier Information

### **Guide du Futur Étudiant**

Le « **Guide du Futur Étudiant** » est publié chaque année en collaboration avec les cercles d'étudiants. Cette année, 45 cercles de 8 pays différents ont participé à sa réalisation. Ce **recueil d'informations** met l'accent sur les questions suivantes :

- Quelles **études** sont **proposées** dans les différents pays ?
- Quelles sont les **modalités d'inscription** ?
- Comment trouver un **logement** ?
- Quels événements sont organisés par le **cercle d'étudiants** en question ?

A côté des informations sur les villes et universités, le « Guide du Futur Étudiant » donne également des informations sur les études de BTS au Luxembourg, ainsi que sur les aides financières du CEDIES.

**Le « Guide du Futur Étudiant » 2018/2019 est disponible en ligne sur [www.acel.lu/gfe](http://www.acel.lu/gfe) ou au stand de l'ACEL à la « Foire de l'Étudiant », mais également dans chaque agence de la BCEE, auprès du CEDIES, du CEPAS, de la BNL, du CIJ et de la Maison d'orientation.**

### **Guide du Futur Diplômé**

Le « **Guide du Futur Diplômé** » s'adresse à tout élève ou étudiant ayant terminé ses études secondaires ou universitaires. Chaque année, l'Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois publie cette brochure contenant des **informations et astuces pour se préparer au monde du travail**.

Le « Guide du Futur Diplômé » contient des informations sur la recherche d'un emploi, la réalisation d'une candidature, mais aussi sur le déroulement d'un entretien d'embauche et d'autres sujets concernant la vie professionnelle. Cette brochure d'informations peut être une source d'inspiration pour devenir indépendant ou chercheur.

**Le « Guide du Futur Diplômé » 2018/2019 est disponible en ligne sur [www.acel.lu/gfd](http://www.acel.lu/gfd) ou au stand de l'ACEL à la « Foire de l'Étudiant », mais également dans chaque agence de la BCEE, auprès du CEDIES, du CEPAS, de la BNL, du CIJ et de la Maison d'orientation.**





## **Foire de l'Étudiant**

La Foire de l'Étudiant aura lieu du 8 au 9 novembre à la Luxexpo The Box. Comme les années précédentes, l'ACEL y sera présente et accompagnée d'environ 40 cercles membres venant de différentes villes universitaires. Cet événement offre tout au long de ces deux jours, la possibilité d'acquérir de plus amples informations concernant les études supérieures.

## **Student fir 1 Dag**

Chaque année, pendant les vacances de pâques, l'ACEL organise ensemble avec ces cercles, des excursions d'une journée dans diverses villes universitaires. Le but de ces excursions est de donner aux élèves l'opportunité de se faire une première impression de la vie étudiante, de la ville et de l'université voire des hautes écoles. Cette occasion peut faciliter leurs décisions pour leurs études futures. Les élèves sont encadrés toute la journée par des étudiants luxembourgeois qui leur livrent des informations de première main qui sont utiles pour leurs futures études. De plus, ils leur font une visite des différents établissements universitaires, des bibliothèques et de la ville.

En 2018, l'ACEL a organisé à nouveau l'édition du « Student fir 1 Dag » et se réjouit d'un nouveau record de participants. Au total, 345 étudiants ont participé aux visites d'une des 14 villes universitaires différentes : Aix-la-Chapelle, Bonn, Bruxelles, Cologne, Francfort, Heidelberg, Kaiserslautern, Karlsruhe, Liège, Maastricht, Nancy, Sarrebruck, Strasbourg et Trèves.

En 2019, le « Student fir 1 Dag » aura lieu pendant les vacances de pâques et offrira de nouvelles destinations aux élèves voulant obtenir un premier aperçu du monde universitaire.

## **Studieninfoen**

Pendant l'année académique 2017/2018, l'ACEL était présente dans 13 lycées différents à travers le Grand-Duché, ceci en coopération avec le CEDIES, pour informer les élèves sur les possibilités d'études supérieures. Notre association informe les élèves à travers une présentation sur les différentes branches d'études, les démarches administratives et l'accès aux universités, ainsi que sur la vie étudiante. Les élèves ont la possibilité d'entrer en contact avec l'ACEL lors des stands d'information ainsi que de se procurer nos nombreuses publications.

Cette année l'ACEL s'est rendue dans les lycées suivants:

AL, ALR, LCE, LRSL, LNW, LGE, LML, LCD, LAML, LHCE, Maacher Lycée, Lycée Belval et École Privée Fieldgen.



## Pilier Regroupement

### **Nouveaux Cercles**

Cette année encore, l'ACEL a accueilli deux nouvelles associations étudiantes, élevant le nombre d'associations membres à 45. Les étudiants de Würzburg et de Hambourg ont fondé un cercle dans leurs villes étudiantes respectives.

Lors de l'assemblée en décembre 2018, deux autres associations ont été accueillies par l'ACEL, à savoir les cercles d'Aberdeen et celui des étudiants en BTS. Cet accroissement de cercles d'étudiants confirme l'intérêt des étudiants luxembourgeois à vouloir se regrouper autant à l'étranger qu'au Luxembourg, afin de fortifier la communauté étudiante luxembourgeoise et ce grâce à l'organisation faitière.

Pour l'année 2019, d'autres parties intéressées se sont déjà manifestées en vue d'une éventuelle adhésion, nous nous réjouissons de chaque accroissement.

### **Tournoi de Noël**

Un grand événement qu'organise l'ACEL est le Tournoi de Noël, événement qui est devenu un rendez-vous fixe en période de fin d'année pour les étudiants au Luxembourg. Le Tournoi de Noël combine sport et retrouvaille, l'occasion parfaite pour représenter sa ville d'études sur le plan sportif, ainsi que pour se retrouver avec d'anciens amis partis faire leurs études à l'étranger.

La prochaine édition du Tournoi de Noël se déroulera le 27 et 28 décembre dans les infrastructures sportives du Campus « Geesseknäppchen ».

Comme chaque année, le tournoi est organisé en coopération avec la LASEL. Tandis que l'ACEL s'occupe des participants et du ravitaillement, la LASEL est responsable du bon déroulement des matchs. Les cercles des différentes villes vont s'affronter dans les disciplines tels que le football, le basketball et le volleyball.

L'importance de ce tournoi ne repose pas sur l'exploit sportif, mais plutôt sur la rencontre d'étudiants lors des vacances de Noël et sur l'amusement. Le tournoi n'a pas de but lucratif, le bénéfice perçu pendant les deux jours est versé chaque année intégralement en tant que dons à des associations caritatives.



En 2017, l'ACEL a soutenu la fondation Maison de la Porte Ouverte qui aide les enfants et étudiants non accompagnés dans leur quotidien, mais aussi la Fondation Hariko qui propose des groupes de travail aux jeunes entre 12 et 26 ans. L'ACEL a fait un don de 2.819,75€ à chacune de ces associations pour soutenir leurs engagements.

### **De Studentebal**

La 18e édition du « De Studentebal » a eu lieu vendredi, le 13 juillet 2018 sur le terrain près du P&R Bouillon. L'événement est le plus important de l'ACEL, il constitue la plus grande festivité estudiantine au Luxembourg et compte environ 4.000 visiteurs. 32 cercles affiliés à l'ACEL ont participé cette année à l'organisation, ce qui en fait un nouveau record de participants pour le bal.

Les missions principales des cercles sont le montage, le démontage et la gestion des comptoirs pendant la soirée. Les cercles ont offert des spécialités typiques de leur ville d'études grâce aux 14 différents comptoirs. Le bénéfice réalisé lors du bal est intégralement mis à disposition des cercles et contribue au financement des activités des différents cercles au cours de l'année.

L'ACEL tient à remercier tous ses partenaires, ainsi que ses cercles et son amicale, l'aACEL, pour leur engagement et leur soutien lors de l'organisation du bal.

### **ACEL Quiz Owend**

L'ACEL a organisé pour la première fois la soirée « ACEL Quiz Owend » au café Scott's se situant au centre-ville, plus précisément dans le « Grond ». 13 équipes composées de trois à cinq membres, étaient inscrites pour cette soirée qui s'est déroulée le 7 avril dernier.

Environ 80 personnes ont participé et essayé de répondre aux questions portant entre autres sur le sport, la vie étudiante et les sciences. Le comité de l'ACEL s'est également occupé du bien-être des invités.

L'ACEL remercie les équipes pour leur participation et attend avec impatience la prochaine édition du « ACEL Quiz Owend » en 2019.



## Présentation de l'ACEL

L'ACEL est l'association estudiantine la plus importante du Grand-Duché de Luxembourg. Depuis sa fondation en 1984, l'Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois s'est développée en continuité. Elle réunit aujourd'hui plus de 40 cercles actifs et consultants, représentant ainsi plus de 10.000 étudiants luxembourgeois aussi bien à l'étranger qu'au Luxembourg. L'ACEL est idéologiquement et politiquement neutre, signifiant qu'elle n'adhère pas aux partis politiques et n'exprime pas les opinions de ces derniers.

Nos projets concernent d'une part les étudiants actifs, que nous soutenons dans leur vie quotidienne, et d'autre part, les futurs étudiants en fin d'études secondaires qui vont entrer sous peu dans le monde universitaire.

Comme l'Université du Luxembourg n'offre qu'un nombre limité de cursus complets, beaucoup de jeunes luxembourgeois poursuivent leurs études dans des Universités et Hautes Écoles étrangères. Cette situation pratiquement unique a conduit à la création de cercles d'étudiants dans de nombreuses villes européennes. Ces derniers sont répartis dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Suisse, Luxembourg.

L'ACEL compte également des membres consultants regroupant pour la plupart, des associations représentant les branches les plus fréquentées par les étudiants luxembourgeois. Parmi celles-ci nous retrouvons : l'ANEIL (Association Nationale des Étudiants Ingénieurs Luxembourgeois), l'ALEP (Association Luxembourgeoise des Étudiants en Psychologie), l'ALEM (Association Luxembourgeoise des Étudiants en Médecine et Médecine Dentaire), l'ANESEC (Association Nationale des Étudiants en Sciences Économiques et Commerciales), l'ANELD (Association Nationale des Étudiants Luxembourgeois en Droit), l'eISIC (Cercle des Étudiants Luxembourgeois en Sciences de l'Information et de la Communication), Historic.UL (Association des Étudiants en Histoire du Luxembourg), la Jonk BAD (Cercle des Étudiants Bibliothécaires, en Archivistique et en Documentation) et LBS (« Lëtzebuenger BTS Studenten »).



Depuis ses débuts, l'association se fonde sur trois piliers principaux :

- Informer les étudiants ainsi que les futurs étudiants de tout ce qui concerne la vie d'étudiant
- Défendre leurs droits auprès des autorités afin d'améliorer leur situation sociale et juridique
- Regrouper les étudiants luxembourgeois aussi bien à l'étranger qu'au Luxembourg

À cet effet, l'ACEL a développé dans le courant des années un réseau important, comprenant toute une série de publications, d'actions, d'initiatives et d'interlocuteurs divers. Dans le pilier du regroupement, l'ACEL soutient les cercles dans l'organisation des « intercircles », événements destinés à réunir les étudiants des différentes villes universitaires, et elle organise des événements au Luxembourg tels que « De Studentebal » ou le Tournoi de Noël.

Le volet de la représentation implique la représentation politique des étudiants et la défense de leurs droits devant les autorités, autant au niveau national qu'au niveau international. Dans ce contexte, l'ACEL est aussi en dialogue constant avec les différents ministères responsables, comme par exemple, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Aussi, l'ACEL représente les étudiants lors du Conseil Supérieur de l'Education Nationale, du Conseil Supérieur de la Jeunesse, ainsi que lors de la Commission d'Aide financière.

L'information des élèves se fait directement par notre présence dans les écoles durant l'année scolaire. Nous faisons des présentations ou sommes présents lors de matinées d'informations pour aider les élèves à faire le bon choix d'études. De plus, nous éditons différents guides et organisons le « Student fir 1 Dag ».

Un travail étroit avec le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et nos différents cercles membres, nous permet d'assister au mieux les élèves et les étudiants qui ont des questions spécifiques au sujet de leurs études. Il est important de souligner que l'ACEL peut être contactée par mail, par notre site internet ou par Facebook pour toute question relative au monde universitaire.

